

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LUNDI  
LE 3 JUIN 2024**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le lundi, troisième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre, à huit heures trente (8h30), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

---

8 h 30                    **Ouverture de la séance, constatation de la transmission de l'avis spécial et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** l'avis spécial donné le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024, tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux, M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

**CONSIDÉRANT** l'avis transmis le 3 juin 2024 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2024 (document 0.1).

**1.0            URBANISME**

**1.1            Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1        Avis techniques**

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : PPCMOI-2023-0155.

B) Mont-Saint-Grégoire : Règlement 2024-185-30.

C) Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Règlement 436-2024.

**1.2            Urbanisme - Divers**

**1.2.1        Points d'information :**

A) MELCCFP : Programme OASIS et appel de projets d'aires protégées en territoire public.

B) Adoption des nouvelles OGAT.

1.2.2 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : Besoins d'ajout d'espace.

**2.0            DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 Aide financière au CJE : Suivi de la demande de précisions.

2.2 Projet Signature innovation /Volet règlements d'urbanisme : Octroi de contrat visant à réaliser un positionnement stratégique de même qu'une planification et le développement d'espaces industriels.

CAPV2024-06-03

- 2.3 ARTERRE : Entérinement et autorisation aux signatures d'un avenant (fin de participation).
- 2.4 TCRM : Autorisation à la signature d'un avenant à l'entente 2022-2025 (extension d'une année).
- 2.5 Fonds local de Solidarité FLS : Octroi de prêt (90 000\$/72 mois).
- 3.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 3.1 Rapport annuel de la mise en œuvre du PCGMR et Annexe 1.
- 4.0 **FONCTIONNEMENT**
- 4.1 **Finances**
- 4.1.1 Liste des comptes.
- 4.1.2 Renouvellement des services bancaires : Entérinement et autorisation aux signatures.
- 4.1.3 Dépôt du rapport concernant la politique de gestion contractuelle pour l'année 2023.
- 4.2 **Divers**
- 4.2.1 **Demandes d'appui**
- A) Démarches afin que les schémas d'aménagement privilégient la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant.
- B) FRR Volet 4 : Demande de renflouement du fonds.
- C) Dénonciation des frais uniques de la SAAQ.
- D) Fréquence de la collecte des bacs roulants par EEQ.
- E) Clarification du PL 57 concernant les honoraires de vente pour non-paiement de taxes.
- 5.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 5.1 Présentation du rapport annuel 2023 de la Sûreté du Québec.
- 6.0 **COURS D'EAU**
- 6.1 Ruisseau Barré, branche 1- Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination du Groupe PleineTerre inc. (Longueur approximative de 600 m).
- 6.2 Ruisseau Faddentown - Municipalités d'Henryville, Noyan et de Clarenceville : Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination du Groupe PleineTerre inc. (Longueur approximative 1 700 m).
- 6.3 Ruisseau Albert-Gamache - Municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination du Groupe PleineTerre inc. (Longueur approximative 2 300 m).
- 6.4 Rivière du Sud-Ouest, branche 46 - Municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et de Sainte-Angèle-de-Monnoir Entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de Rouville. Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination d'ALPG consultants inc. (Longueur approximative 2 100 m).
- 7.0 **VARIA**
- 8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2189-06-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 3 juin 2024 dans sa forme et teneur en ajoutant le point 7.1 Bilan du SARL et le VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

2190-06-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 30 avril 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

A.1) **PPCMOI-2023-0155**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du PPCMOI-2023-0155 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise pour l'immeuble 4 043 048 situé au 385, 3<sup>e</sup> Rang, une dérogation quant à la superficie des plantations du pavillon de jardin existant dont la superficie excède le maximum autorisé.

B) **Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

B.1) **Règlement 2024-185-30**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2024-185-30 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but de modifier les dispositions relatives à la sécurité des piscines.

C) **Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

C.1) **Règlement 436-2024**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 436-2024 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la marge de recul de même que la hauteur maximale des bâtiments. Il autorise également les classes d'usages commerciales relatives à l'hébergement, les gîtes touristiques et la restauration.

1.2 **Urbanisme - Divers**

1.2.1 Points d'information

A) **Programmes du MELCCFP**

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, mentionne que le MELCCFP lance le programme OASIS (projets de verdissement) et un appel de projets d'aires protégées en territoire public. Des vérifications seront faites relativement à la possibilité de déposer certains projets.

B) **Adoption des nouvelles OGAT**

Mme Cynthia Gagnon mentionne que les orientations en aménagement du territoire (OGAT) ont été adoptées par le gouvernement du Québec. Une analyse des enjeux pour le Haut-Richelieu sera faite d'ici la prochaine séance de juillet. Par ailleurs, un montant de 208 000\$ est accordé à la MRC pour la révision du schéma d'aménagement. À cet effet, le conseil aura jusqu'en mars 2025 pour déposer la demande d'aide financière.

1.2.2 **Centre de services scolaire des Hautes-Rivières -  
Besoins d'ajout d'espace**

Faisant suite à la missive du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières à l'effet de désigner des espaces supplémentaires, les membres du comité administratif souhaitent obtenir une résolution de chaque municipalité concernée avant que la MRC définisse ses orientations.

2.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2.1 **Aide financière au CJE - Suivi**

Suite aux informations complémentaires obtenues du Carrefour Jeunesse-emploi, les membres du comité administratif autorisent le versement d'une aide financière de 500\$ pour l'édition 2024. Par ailleurs, il sera mentionné que la MRC souhaite plus d'activités en milieu rural.

2.2 **Projet Signature innovation - Octroi de contrat**

Les membres du comité administratif recommandent d'octroyer le contrat visant à réaliser un positionnement stratégique de même qu'une planification et le développement d'espaces industriels dans le cadre du Projet de Signature innovation. Les soumissions seront ouvertes et analysées en vue de transmettre les recommandations le 11 juin 2024.

2.3 **ARTERRE - Avenant**

Le directeur général soumet qu'un avenant est nécessaire afin de confirmer le retrait de la MRC du Haut-Richelieu et intégrer deux (2) autres MRC pour les 2 prochaines années. L'entérinement et l'autorisation aux signatures sont recommandés.

2.4 **TCRM - Avenant**

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner et d'autoriser la signature d'un avenant à l'Entente sectorielle pour le développement de la concertation en Montérégie 2022-2025 de sorte à procéder à l'extension d'une année.

2.5 **FLS - Octroi de prêt**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser à l'octroi d'un prêt de 90 000\$ pour une période de 72 mois. Ce dossier a été analysé par NexDev et la résolution vise à compléter le processus comptable de la MRC.

3.0 **GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

3.1 **Rapport annuel de la mise en œuvre du PCGMR et Annexe 1**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier le rapport annuel 2023 de la mise en œuvre du PCGMR.

4.0 **FONCTIONNEMENT**

4.1 **Finances**

4.1.1 **Comptes - Factures**

CAPV2024-06-03

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 juin prochain.

4.1.2 **Renouvellement des services bancaires -  
Entérinement et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à renouveler les services bancaires auprès de la Banque Nationale du Canada pour une période de deux ans avec option de renouvellement de deux ans.

4.1.3 **Politique de gestion contractuelle - Rapport annuel**

Le directeur général soumet que le rapport annuel concernant la Politique de gestion contractuelle pour l'année 2023 sera redéposé lors de la prochaine séance.

4.2 **Divers**

4.2.1 **Demandes d'appui**

A) **Schémas d'aménagement -  
Consolidation et réutilisation du tissu urbain existant**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches afin que la révision des schémas d'aménagements tienne compte de la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant.

B) **FRR Volet 4 - Fonds supplémentaire**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches visant l'apport de fonds supplémentaire par le MAMH pour le Volet 4 du FRR.

C) **SAAQ - Frais uniques**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches contestant les frais uniques exorbitants pour visant la conclusion d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

D) **ÉÉQ - Fréquence de collectes**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches afin qu'ÉÉQ tienne compte des réalités de chaque territoire relativement aux collectes hebdomadaires de produits recyclables.

E) **PL 57 - Honoraires de vente pour non-paiement de taxes**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches afin que le gouvernement du Québec clarifie la portée de l'abrogation de l'article 1033 du code municipal lors de l'adoption du PL 57. Le tout vise à confirmer que les MRC puissent récupérer les honoraires pour non-paiement de taxes engendrés par le processus.

5.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

5.1 **Sûreté du Québec - Rapport annuel**

Le directeur général soumet que le 12 juin, préalablement à la séance ordinaire, les représentants de la Sûreté du Québec présenteront le rapport annuel 2023.

6.0 **COURS D'EAU**

6.1 **Ruisseau Barré, branche 1 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à procéder aux démarches et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Julien Bouchard, ing., du Groupe PleineTerre inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 1 du ruisseau Barré situé sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

6.2 **Ruisseau Faddentown - Municipalités d'Henryville, Noyan et de Clarenceville - Autorisation à procéder aux démarches et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Julien Bouchard, ing., du Groupe PleineTerre inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Faddentown situé sur le territoire des municipalités d'Henryville, Noyan et de Clarenceville.

6.3 **Ruisseau Albert-Gamache - Municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Autorisation à procéder aux démarches et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Julien Bouchard, ing., du Groupe PleineTerre inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Albert-Gamache situé sur le territoire des municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

6.4 **Rivière du Sud-Ouest, branche 46 - Municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et de Sainte-Angèle-de-Monnoir**

A) **Entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de Rouville**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à conclure une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville pour la réalisation des travaux d'entretien de la rivière du Sud-Ouest, branche 46 et d'autoriser les signatures.

B) **Autorisation à procéder aux démarches et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing., de la firme ALPG consultants inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 46 de la rivière du Sud-Ouest située sur le territoire des municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et Sainte-Angèle-de-Monnoir.

7.0 **VARIA**

7.1 **CRSQV vs SARL**

Les membres du comité administratif souhaitent que préalablement à la séance de septembre ou octobre les représentants de l'OMH viennent présenter les réalisations du Service d'aide à la recherche de logement (SARL).

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2191-06-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée.  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu ce 3 juin 2024.

ADOPTÉE

---

Mme Andrée Bouchard,  
Préfète

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et greffier-trésorier